

**2012\_A040**

**OBJET : Aménagement du territoire - Délégation de compétences du Conseil au Président et au Bureau pour l'opération de travaux Krypton sur la commune d'Aix-en-Provence**

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Helliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 MARS 2012**

Rapporteur : Maryse JOISSAINS MASINI

Co-rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures**

**Objet : Délégation de compétences du Conseil au Président et au Bureau pour l'opération de travaux Krypton sur la commune d'Aix-en-Provence**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport vise, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, à rendre le Président et le Bureau communautaire compétents pour certains éléments de procédure, s'agissant de l'opération de travaux du Krypton, sur la commune d'Aix-en-Provence, quartier du Pont-de-l'Arc.

**Exposé des motifs :**

L'article L.5211-10 du CGCT prévoit que le Président et le Bureau communautaire peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. de l'approbation du compte administratif ;
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Cet article ajoute que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau exercés par délégation de l'organe délibérant.

**Le projet Krypton (commune d'Aix-en-Provence, quartier du Pont-de-l'Arc) comprend les éléments de programme suivants :**

- **Réalisation d'un parc en silo de 900 places, (en lieu et place de l'actuel parc-relais),**
- **Réalisation d'une gare routière de 8 quais,**
- **Réalisation d'un pont autoroutier sur l'A8 réservé aux transports en commun, cycles et piétons.**

Sa réalisation nécessite la mise en compatibilité du POS de la commune d'Aix-en-Provence, via la procédure de déclaration du projet d'intérêt général (articles L123-16, L300-6, R123-23-2 du Code de l'urbanisme).

Ce projet s'inscrit dans la politique stratégique des transports de la Communauté du Pays d'Aix, qui vise à réduire la part modale de la voiture dans les déplacements en encourageant l'usage des transports collectifs et des modes doux de déplacements.

Il est un élément d'un système plus large, composé du projet de nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence, du pôle d'échanges de Plan d'Aillane aux Milles et du transport en commun en site propre qui va connecter ces pôles majeurs de rabattements, par un bus à haut niveau de service.

Enfin, le projet Krypton s'inscrit aussi dans le cadre plus large du Plan Campus initié par l'Etat en partenariat avec l'ensemble des partenaires concernés.

**Considérant la nécessité d'optimiser le calendrier prévisionnel de réalisation et sachant que ces éléments n'entrent pas dans le cadre des orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, il s'agit de donner compétence :**

- **d'une part, au Bureau communautaire pour ce qui est de l'approbation de la déclaration de projet portant mise en compatibilité du POS de la commune d'Aix-en-Provence dans le cadre du projet Krypton ;**
- **Et d'autre part, de donner pouvoir à Madame le Président pour signer la demande d'autorisation de défrichement, compétence normalement dévolue au Conseil communautaire.**

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2, L5211-10, L2122-17,

VU la délibération n°2009-A142 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégations d'attributions au Président ou à son suppléant,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau communautaire,

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 février 2012.

**Dispositif :**

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

**> DONNER délégation au Bureau pour :**

- **DECLARER** le projet Krypton d'intérêt général,
- **APPROUVER** le dossier de déclaration de projet de l'opération de travaux Krypton,
- **DIRE** que le Président rendra compte au Conseil de Communauté des travaux du Bureau exercés par délégation

**> DONNER délégation au Président pour :**

- **SIGNER** la demande d'autorisation de défrichement prévue par l'article L312-1 du code forestier, nécessaire dans le cadre de la réalisation du projet Krypton,
- **DIRE** que le Président rendra compte au Conseil de Communauté des attributions exercées sur délégations.

## **Annexe 1 : Plan de situation du projet Krypton**



Source :

**Figure 1 : plan de situation par rapport au centre-ville**



Source :

**Figure 2 : plan de situation dans l'environnement proche**

**OBJET : Aménagement du territoire - Délégation de compétences du Conseil au Président et au Bureau pour l'opération de travaux Krypton sur la commune d'Aix-en-Provence**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

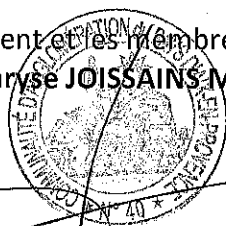
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les Membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS-MASINI

20 MARS 2012



*(Handwritten signature)*